



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 62826

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le Premier ministre sur une des promesses du Président de la République qu'il ne voulait pas d'une France sans usine et qu'il se battra coûte que coûte pour que, dans dix ans, notre pays ait encore sur son territoire des usines qui fument. Or nous assistons à une véritable hécatombe : Continental, Michelin, New fabris, la cokerie de Carling (Moselle de la chimie en Moselle-est). Existe-t-il encore un avenir pour notre population ouvrière sans un soutien fort de nos gouvernants ? Il lui demande s'il n'y a pas, quelque part, contradiction entre la volonté du maintien d'une France industrielle et l'annonce de la création d'une taxe carbone qui va pénaliser la compétitivité des entreprises françaises ou les voir renaître sous d'autres cieux.

Texte de la réponse

La France s'est fixé un objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Cet objectif est partagé par tous les pays de l'Union européenne, qui se sont engagés dans le cadre du paquet énergie-climat adopté en décembre 2008 lors de la présidence française de l'Union européenne. La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, dans son article 2 voté à l'unanimité par le Parlement, prévoit que l'État étudiera la création d'une contribution carbone ayant pour objet d'intégrer les effets des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes de prix. Dans sa déclaration à l'issue du conseil des ministres du 24 mars 2010, le Président de la République a confirmé sa volonté de mettre en oeuvre une contribution carbone, dans un cadre européen, pour préparer l'avenir en donnant un prix au carbone tout en préservant la compétitivité de nos entreprises. C'est pourquoi le Gouvernement demandera à la Commission européenne de présenter son nouveau projet de directive sur la taxation de l'énergie, comme prévu avant juin 2010, en vue d'une harmonisation des dispositifs de fiscalité écologique dans l'Union européenne. Par ailleurs, le développement de la fiscalité environnementale se poursuit : en deux ans, 70 mesures ont été votées par le Parlement, accompagnant et stimulant la formidable mutation environnementale de notre société et de notre économie. Cette mutation, au-delà de l'impératif climatique, permettra aux entreprises française d'être au rendez-vous de la compétitivité, au regard de la nécessaire évolution des prix des matières premières, de l'énergie et des enjeux de l'économie décarbonée.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62826

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10313

Réponse publiée le : 18 mai 2010, page 5512